

Bulletin des actes administratifs
Université Claude Bernard Lyon 1

Numéro 347 du 21 janvier 2026

Bulletin des actes administratifs Université Claude Bernard Lyon 1

21 janvier 2026

Arrêté n°006-2026-DSi-005 portant délégation de signature en matière de dons (IHU Everest)

Arrêté n°010-2026-DSi-002 portant désignation d'un chargé de mission programmation de spectacle vivant

Arrêté n°022-2026-DSi-003 portant désignation d'une chargée de mission en charge du handicap

**DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET INSTITUTIONNELLES**

Bureau des Affaires Juridiques
Maison de l'Université - Domitien DEBOUZIE
Domaine scientifique de la Doua
7, bd André Latarjet
69622 VILLEURBANNE cedex

**Arrêté n°006-2026-DSI-005 portant délégation de signature en matière de
dons**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE,

Vu le Code de l'Éducation notamment ses articles L.712-2 ; L. 712-3 ; L.713-1 ; L.713-4 ; L.713-9 ; L.714-1 ; L.714-2 ; L.953-2 ;

Vu les statuts de l'Université Lyon 1 ;

Vu le procès-verbal du 20 mars 2025 proclamant l'élection de M. Bruno LINA en qualité de Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du 14 avril 2025 portant délégation de pouvoir du conseil d'administration au Président de l'Université,

ARRETE

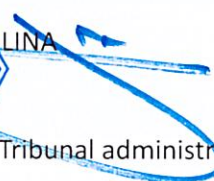
Article 1er : En cas d'absence ou d'empêchement du Président, délégation de signature est donnée à **M. Nicolas TIBERGHIEN, directeur des affaires financières**, aux fins de signer les acceptations des dons au bénéfice de l'Institut Hospitalo-Universitaire (IHU) Everest qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges ni d'affectations immobilières.


Il rend compte au déléguant des dons perçus par l'IHU Everest à échéance trimestrielle.

Article 2 : Les dispositions de la présente décision prendront fin, sauf modifications, au plus tard à la fin du mandat du président de l'université ou, en cas de changement de fonction du délégataire.

Article 3 : La Directrice Générale des Services de l'Université est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié par tout moyen susceptible d'en assurer la plus large diffusion et notamment au bulletin des actes administratifs de l'Université. Cet arrêté sera transmis à Mme la Rectrice, Chancelière des universités.

Villeurbanne, le 15 janvier 2026,

Le Président de l'Université
Bruno LINA 



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois suivant sa publication.



**ARRETE n° 010-2026-DES-002 portant désignation d'un chargé de mission
programmation de spectacles vivants**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université Claude Bernard Lyon 1 et notamment l'article 29 ;

Vu l'arrêté de proclamation de l'élection du président de l'université en date du 20 mars 2025 ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : **M. Stéphan MEYNET** est nommé chargé de mission programmation de spectacles vivants

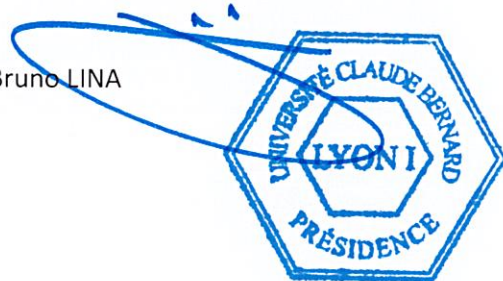
Sa lettre de mission est annexée au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté sera porté à la connaissance des personnels et usagers par voie de publication sur les sites internet et intranet de l'université. La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Villeurbanne, le 19 janvier 2026,

Le président de l'université

M. Bruno LINA



Lettre de mission pour le chargé de mission programmation de spectacles vivants

Contexte : l'université Lyon 1 est engagée dans une politique culturelle ambitieuse pour ses étudiants, ses personnels et le grand public basée notamment sur une programmation riche et variée en spectacles vivants, que ce soit au théâtre Astrée ou dans d'autres lieux sur les campus ou dans la ville.

Mission : avec l'appui de la direction de la culture et sous la responsabilité de la vice-présidence déléguée à la culture humaniste, artistique et scientifique, le chargé de mission se voit confier la programmation de spectacles vivants.

Objectifs :

- Soutenir une programmation professionnelle au sein du théâtre Astrée
- Soutenir des événements culturels à dominante étudiante tels que Les Arthémiades, festival universitaire unique
- Soutenir et développer des partenariats avec les structures locales et nationales de spectacles vivants et les écoles artistiques.
- Assurer la diversité des formes, médias et des lieux artistiques (théâtre, danse, cinéma, musique...)
- Privilégier une programmation d'artistes locaux tout en maintenant l'accueil de quelques propositions d'envergures nationales
- Favoriser les partenariats internes afin de promouvoir l'inclusivité au sein de la programmation

Responsabilités :

- assurer la prospection et l'identification des spectacles ou événements en adéquation avec la ligne fixée pouvant intéresser la programmation au sein du théâtre Astrée ou ailleurs.
- favoriser la concertation avec les associations, les élus étudiants et les personnels sur des nouvelles formes artistiques et culturelles en lien avec la programmation.
- identifier de nouveaux lieux propices au spectacle vivant sur les différents sites de l'Université, et diagnostiquer la faisabilité technique et logistique.

ARRETE n° 011-2026-DES-003 portant désignation d'une chargée de mission en charge du handicap

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université Claude Bernard Lyon 1 et notamment l'article 29 ;

Vu l'arrêté de proclamation de l'élection du président de l'université en date du 20 mars 2025 ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Mme Michèle OTTMANN est nommée chargée de mission en charge du handicap.

Sa lettre de mission est annexée au présent arrêté.

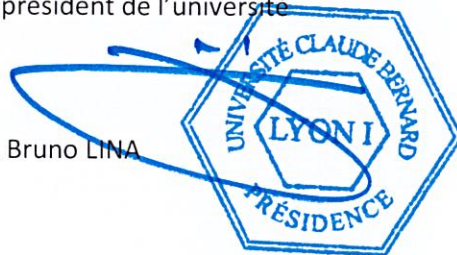
Article 2 : L'arrêté n°217-2025-DES-037 est abrogé.

Article 3 : Le présent arrêté sera porté à la connaissance des personnels et usagers par voie de publication sur les sites internet et intranet de l'université. La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Villeurbanne, le 19 janvier 2026,

Le président de l'université

M. Bruno LINA



Lettre de mission de la chargée de mission en charge du handicap

Contexte et objectifs :

Dans le cadre de sa politique d'égalité des chances, d'inclusion et de responsabilité sociale, l'Université Claude Bernard – Lyon 1 souhaite renforcer son engagement en matière d'accueil et d'accompagnement des personnes en situation de handicap. Sous la responsabilité de la vice-présidente déléguée (VPd) à l'Université Inclusive, la chargée de mission handicap contribuera à la définition, à la mise en œuvre et au suivi de la politique handicap de l'établissement, en cohérence avec les orientations stratégiques de l'université et dans le respect des cadres réglementaires nationaux.

Ses principales missions seront les suivantes :

- Assurer une veille sur les évolutions réglementaires, les bonnes pratiques et les initiatives nationales ou locales en lien avec le handicap dans l'enseignement supérieur.
- Participer à l'élaboration et au suivi des actions du schéma directeur handicap de l'université.
- Contribuer à la mise en conformité de l'établissement avec ses obligations en matière de recrutement et de maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.
- Animer un réseau de référents handicap au sein des composantes, services et directions, et favoriser les dynamiques transversales.
- Participer à la conception et à la diffusion de dispositifs de sensibilisation, de formation et d'information sur le handicap.
- Contribuer à la présence de l'université dans les instances, événements, groupes de travail ou manifestations locales, régionales ou nationales portant sur la thématique du handicap, en lien avec la VPd en charge de l'université inclusive et les services compétents.
- Contribuer à l'élaboration de bilans, rapports et tableaux de bord pour le suivi et l'évaluation des actions menées.

Ces missions s'exerceront en lien avec l'ensemble des services concernés (Mission Handicap, Mission égalité-diversité, Service de santé étudiante, Direction générale des services, Direction des ressources humaines, Direction de la formation, Direction de la recherche et des études doctorales, Direction de la vie étudiante, Service d'orientation et d'insertion professionnelle des étudiant-es, Direction des achats, Service universitaire des activités physiques et sportives, SGAS, etc.) et avec les acteurs institutionnels partenaires.

Ces missions s'exerceront au sein de l'équipe des Chargé-e-s de Mission rattaché-e-s à la Vice-Présidence à l'Université Inclusive. Des points réguliers seront organisés pour échanger sur la politique à mener, et un rapport d'activité annuel sera présenté en conseil d'administration.